



GRAND-DUCHÉ
DE
LUXEMBOURG

VISA LONG SEJOUR POUR UNE ACTIVITE INDEPENDANTE

Documents exigés :

- Trois formulaires de demande dûment complétés, en français ou en anglais, non agrafés, avec trois photos couleur 35mm x 45mm, sur fond blanc.
- Passeport valide encore 3 mois après la date d'expiration du visa demandé (+ 2 photocopies du passeport intégral, certifiées conformes à l'original).
- Acte de naissance du demandeur dûment légalisé par le MAE/ Waiban et l'Ambassade/ Consulat Général du Luxembourg + 2 photocopies.
- Extrait du casier judiciaire du demandeur, établi depuis moins de trois mois dûment légalisé par le MAE/ Waiban et l'Ambassade/ Consulat Général du Luxembourg + 2 photocopies.
- Un curriculum vitae complet et détaillé + 1 photocopie.
- Les pièces justifiant que le demandeur est en possession des qualités requises et qu'il remplit les conditions nécessaires pour accéder à la profession qu'il entend exercer, ou l'avis de l'autorité compétente confirmant que le travailleur indépendant remplit les conditions de qualification requises pour l'exercice de l'activité visée + 2 photocopies.
- Un plan de financement et un plan d'affaires, y compris l'attestation relative aux ressources économiques nécessaires pour l'exercice de l'activité + 1 photocopie.

L'Ambassade/ le Consulat se réservent le droit de demander des documents supplémentaires, par exemple :

- Une preuve d'assurance maladie qui couvre tous les risques sur le territoire luxembourgeois.
- Le Hukou + 1 photocopie du livret intégral.

Remarques :

1. Les détenteurs de passeports ordinaires doivent déposer leur demande en personne.
Les détenteurs de passeports officiels (diplomatique, de service, et des affaires publiques) peuvent déposer leur demande via un messenger d'un département chinois officiel.
2. L'Ambassade / le Consulat se réservent le droit d'interviewer le demandeur en personne.
3. Si le visa a été émis, l'Ambassade / le Consulat se réservent le droit de demander au demandeur de revenir en personne à l'Ambassade / au Consulat après son retour en Chine.
4. Tous les documents rédigés en chinois doivent être accompagnés d'une traduction en français ou anglais.

Frais de demande de visa :

Les frais pour un visa de long séjour (plus que 90 jours) doivent être payés au moment où la demande est déposée. Le montant en RMB sera calculé en fonction du taux de change (Frais: 50 euros).
Les frais de visa ne seront pas remboursés en cas de refus de la demande.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Beijing

Unit 1701, Tower B, Pacific Century Place, 2A Gong Ti Bei Lu, Chaoyang District, 100027 Beijing

Tel : 010-8588 0901 - Fax : 010-6513 7268 - Email: pekin.visa@mae.etat.lu

Consulat Général du Grand-Duché de Luxembourg à Shanghai

Room 403 No. 12, Zhongshan Dong Yi Lu, 200002 Shanghai

Tel : 021-6339 0400 - Fax: 021-6339 0433 - Email: shanghai.visa@mae.etat.lu